



Nom et coordonnées de l'école :
 EMPU Lucie Artu
 EEPU Jean Toulza
 RPI 42

 Commune : Mazion-Eyrans

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{er} TRIMESTRE**

Date : 4 novembre 2025

Circonscription : BLAYE

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : M^{me} Bertineau

Equipe enseignante :	M ^{me} Brayda-Bruno, M ^{me} Emmery, M. Van Der Hasselt
Le maire ou son représentant :	Eyrans : M. Bailan Mazion : M ^{me} Chasseloup
Les conseillers municipaux :	Eyrans : M ^{me} Petit, M. Rousset Mazion : M ^{me} Leblanc, M. Sicaud,
DDEN :	/
Représentants des parents d'élèves :	Eyrans : M ^{me} Allouet, M ^{me} Raynal Mazion : M ^{me} Rieger
APE	M ^{me} Brayette
Agents municipaux :	M ^{me} Morandière

Excusés :

Inspectrice de l'éducation nationale : M^{me} Hache
 Parents élus : M^{me} Floch, M^{me} Chasseloup
 Aesh : M^{me} Annereau, M^{me} Rue
 Atsem : M^{me} Pourresy

Début du conseil d'école : 17h35

Secrétaire de séance : M. Van Der Hasselt

CONSEIL D'ÉCOLE :

- Présentation des membres du Conseil d'École

Tour de table pour présenter tous les membres présents.
Il n'y a pas de DDEN pour notre RPI.

- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves 2025

Les résultats sont les suivants :

Pour l'école d'Eyrans :

Électeurs	95
Votants	57
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	49
Participation	60.00 %

M^{mes} Allouet, Floch et Raynal sont titulaires.

Pour l'école de Mazion :

Électeurs	55
Votants	29
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	27
Participation	52.73 %

M^{me} Rieger est titulaire.

M^{me} Chasseloup est suppléante.

- Règlement intérieur du conseil d'école – Fonctionnement du conseil d'école

Périodicité :

Le Conseil d'École se réunit trois fois dans l'année pour discuter des points annoncés à l'ordre du jour par la directrice.

Composition :

Il réunit les représentants de la communauté éducative : le directeur/la directrice, deux élus (le Maire ou son représentant et un conseiller municipal), les enseignants, les représentants élus des parents d'élèves, le DDEN s'il y en a un, et toute autre personne que le directeur/la directrice juge utile d'inviter

Attributions :

Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire, c'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il vote notamment le règlement intérieur, fixe le mode des élections.

Les cas particuliers et les remises en cause personnelles ne peuvent être abordés. Le Conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni encore un lieu de transgressions au principe de neutralité de l'école.

Délibérations :

Pour les questions nécessitant un vote, le vote à main levée est le mode de suffrage courant.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, une voix par personne (1 voix par enseignant, 1 voix pour le directeur/la directrice, 2 voix pour les élus, 1 voix par représentant de parents d'élèves élus titulaires, ou suppléant remplaçant le titulaire).

Rédaction et diffusion du procès-verbal

Afin d'établir un procès -verbal du Conseil, un secrétaire de séance est sollicité.

Le PV est communiqué à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, à la municipalité et aux parents d'élèves élus et est affiché pour être consultable par tous les parents. Il est aussi mis en ligne sur le site de la mairie d'Eyrans.

Les questions des parents doivent remonter à la présidente du conseil 8 jours avant la date du conseil.

- Vote du fonctionnement en conseil d'école regroupé

Les équipes pédagogiques des écoles d'Eyrans et Mazion souhaitent regrouper leur conseil d'école pour l'année 2025-2026 au titre du Regroupement Pédagogique Intercommunal 42.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M^{me} Bertineau, directrice de l'école d'Eyrans, présidera le conseil regroupé.

ÉDUCATION NATIONALE

I. Fonctionnement de l'école

- a) Règlement intérieur – Charte de la Laïcité et Charte de la diversité

Les règlements ainsi que les chartes ont été envoyés en amont aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance.

La charte de la Laïcité rappelle les principes fondamentaux de la république Française, la neutralité des personnels ainsi que la laïcité des enseignements.

La Charte de la Diversité précise que l'école est inclusive. Cela implique l'acceptation et la prise en compte de tous les élèves dans leur singularité.

Les règlements intérieurs sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

Ils seront transmis aux familles, accompagnés des Chartes de la Laïcité et de la Diversité pour en accuser réception et signature.

- b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Un plan de prévention des violences au sein du RPI a été élaboré. Il reste valable cette année.

Un paragraphe a été rajouté au règlement intérieur de chacune des écoles de France.

En cas de situation de harcèlement supposée ou avérée, un protocole de prise en charge est mis en place en lien avec la circonscription de Blaye.

Pour information, la journée de lutte contre le harcèlement scolaire a lieu jeudi 6 novembre.

Les enseignantes des écoles ont été formées à la « méthode de la préoccupation partagée » qui permet d'intervenir dès détection d'une situation d'intimidation naissante.

c) Présentation du plan de continuité pédagogique

La continuité pédagogique s'applique uniquement en cas de fermeture de l'école ou de la classe, quelles qu'en soient les causes. Il s'agit de s'organiser pour faire face à des situations particulières comme celles connues pendant la crise du Covid.

Les coordonnées des familles sont mises à jour chaque année, il est donc très important de signaler tout changement.

Les familles qui ne sont pas équipées numériquement ou qui ne sont pas à l'aise avec le numérique sont identifiées. Dans ce cas, les mairies peuvent être mises à contribution pour l'impression de documents.

Chaque classe dispose d'une adresse mail pour communiquer avec les familles et transmettre le travail. Attention, ce dispositif ne s'applique pas en cas d'absence ponctuelle des enfants.

d) Sécurité à l'école

Exercices incendie : 2 exercices sont obligatoires chaque année (le 1er durant le mois de septembre – un 2^e durant l'année)

A Eyrans : il a eu lieu le 18 septembre.

L'alarme a été déclenchée depuis la classe des CE1-CE2.

Elle n'a pas été entendue par les enfants. Il faudrait peut-être faire poser un relais à l'intérieur de la classe pour que l'alarme soit audible.

A Mazion : il a eu lieu le 15 septembre.

Les petits n'ont pas été perturbés. L'évacuation a eu lieu dans le calme, sans difficulté particulière.

PPMS unifié (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : il présente 2 parties distinctes :

- risque majeur : confinement pour mettre les enfants et le personnel en sécurité en attendant les secours en cas de problèmes liés à des risques naturels (inondation, tempête, ...) ou technologiques.
- attentat/intrusion : dans ce cas, on apprend aux enfants à se cacher ou fuir vers un lieu de repli.

Deux exercices PPMS sont effectués chaque année, un pour chaque type.

Le 1^{er} concernait le PPMS attentat/intrusion.

A Eyrans, il a eu lieu le mardi 14 octobre. C'est le scénario de fuite qui a été entraîné, vers le lieu de repli qui est la mairie.

A Mazion, il se tiendra dans les jours qui viennent.

Ces exercices ont pour objectifs de faire acquérir de bons réflexes aux élèves et de les aider à identifier les différents signaux.

e) Fonctionnement et état financier de l'année 2024-2025 de la coopérative scolaire

Les écoles sont affiliées à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

Bilans 2024-2025 :

Eyrans

Le bilan de la coopérative scolaire d'Eyrans pour l'année 2024-2025 est le suivant :

Départ	3386,23	
	Dépenses	Recettes
Adhésion à l'OCCE + assurance + frais compte	158,09	
Cotisations de rentrée des familles		430
Don APE		159
Projets, livres, matériel éducatif	137,48	
Jeux de récréation	103,78	
Photos de classes		439,5
Tombola	1150,26	2172
Marché de Noël		20
100 ^e jour	66,93	
Kermesse + jeux de fin d'année	142,94	
Sortie de fin d'année	255	
Caisses de classe	1050	40,33
TOTAL	3064,48	3260,83
RESTE		3582,58

Les dépenses pour chaque classe sont :

	GS-CP		CE1-CE2		CM1-CM2	
	350		350		350	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Marché de Noël	42,53	130,20	69,44	142,5	41,2	151,7
Projets	105,84		70,45		175	
Matériel pédagogique	418,96		185,52			
Livres/jeux			41,9		181,79	
Arts visuels						
Cuisine			10,5		18,33	
Kermesse	18,98		48,01		45,05	
Inclusion			98,24			
Total			524,06	142,5	461,37	151,7
RESTE		-106,11		-31,56		40,33

Bilan de début d'année 2025-2026 :

Voici les recettes et dépenses de ce début d'année pour la caisse commune :

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Dons de l'APE : 186	Coopératives de classes : 1200
Cotisations de rentrée : 315	Adhésion + assurance OCCE : 163,15
	Jeux de récréation : 19,48

Le solde actuel de la caisse commune est donc de 2 700,95 euros et chaque caisse de classe a reçu 400 euros pour l'année.

Mazion

Au niveau de la coopérative il reste 1560,30 euros sur le compte et 264.87 euros en espèce (296.58 de la fête de l'école - 15.90 -15.81 pour achats de petit matériel à action + 87€ de dons de l'APE)

f) Communication école / parents / mairie

« La qualité du dialogue entre les enseignants et les familles favorise au bon épanouissement des élèves. »

La confiance et le respect sont les bases de ce dialogue.

Les enseignantes peuvent inviter à rencontrer les familles si besoin. De même, les familles peuvent solliciter un rendez-vous aux enseignants. Pour cela, il est recommandé d'utiliser le cahier de liaison. Aucun entretien ne sera donné sur le temps d'accueil.

Conformément au règlement intérieur, les absences doivent être signalées par mail ou par téléphone et justifiées par écrit au retour de l'élève.

Lorsque les parents ont besoin d'évoquer un problème durant le temps périscolaire, ils doivent s'adresser à la mairie.

II. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Le projet d'école du RPI comprend trois axes :

- Parcours scolaire et suivi des élèves en lien avec le collège du secteur
- Parcours artistique et culturel
- Favoriser la réussite de tous dans le langage

La « ronde des arts » rentre dans l'axe 2 du projet d'école. Le projet est reconduit cette année.

La photo de classe a eu lieu le vendredi 26 septembre dans les 2 écoles.

Le lundi 10 novembre, les 3 classes d'Eyrans se rendront au cinéma de Saint Ciers sur Gironde pour y assister à un concert animé intitulé « Wild jazz », proposé par le dessinateur Maxime Garcia. Ce concert est gratuit pour les scolaires.

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 12 décembre à la salle des fêtes de Mazion.
M^{me} Brayette accepte de prendre en charge l'état des lieux de la salle et la décoration de la salle.

Des chants de Noël seront interprétés par les enfants et des objets fabriqués par les enfants seront vendus (don libre des familles).

L'APE tiendra un stand photos comme l'an passé.

Un apéritif sera offert par la mairie de Mazion durant cette soirée.

Les bénéfices viendront alimenter les caisses des classes.

Une séance de cinéma à Blaye sera offerte par la mairie d'Eyrans. Elle aura lieu le jeudi 18 décembre.

Les classes d'Eyrans et de Mazion fêteront le 100ème jour de classe en organisant des ateliers inter-classes début avril.

Cette année, M. Van Der Hasselt souhaite travailler des projets en arts visuels autour du thème de la fête des mères et des pères. Ce sont des projets qui font particulièrement sens pour des petits de maternelle.

b) Projets de classe

Classe de PS-MS

Pour ce début d'année il y a eu la semaine du goût durant laquelle chaque jour avait une couleur associée. Les aliments du repas étaient de la couleur du jour et le mardi pour le jour rouge, les élèves ont cuisiné leur repas du midi (tarte à la tomate).

Classe de GS-CP

Un projet musique est à venir suite au concert dessiné du 10 novembre.

Classe de CE1-CE2

- En lien avec les dictées, nous avons un projet pour l'année sur les continents et les périodes historiques.
- Les CE1 découvrent 1 animal par semaine. A la période 1, nous avons travaillé sur les animaux d'Europe. Pour la période 2, nous partons en Amérique. Ceci nous permet de découvrir chaque continent.
- Les CE2 travaillent chaque semaine sur une découverte ou innovation de notre histoire. A la période 1, nous avons travaillé sur la Préhistoire. Nous nous intéresserons à l'Antiquité en période 2.

Classe de CM1-CM2

- Rallye-mathématiques de la circonscription
- Projet « rouler à vélo » au printemps
- Pour les CM2 exclusivement, « permis internet ».

c) APE

Le bureau de l'APE a connu quelques changements suite à l'Assemblée générale organisée le vendredi 29 septembre.

M^{me} Brayette reste la présidente, M^{me} Malivert, présidente adjointe.

M^{me} Raynal est la trésorière, M^{me} Chopin, trésorière adjointe.

M^{me} Metzger est la secrétaire.

M^{me} Brayette indique avoir constaté que les familles s'investissent peu.

C'est notamment la kermesse qui a le plus « rapporté » l'année dernière.

L'« auberge espagnole » organisée en octobre a été annulée, faute participants suffisants.

L'objectif reste de recueillir de l'argent au profit des écoles et aider à financer des projets, mais les membres de l'APE ne souhaitent pas trop en demander aux familles. Dans cette optique, un « vide grenier » pourrait être organisé » en mai prochain.

L'APE participera au Marché de Noël organisé par le foyer culturel de Mazion, ainsi qu'à celui du RPI. Une vente de sapin sera proposée cette année aux écoles.

En janvier, un après-midi jeu sera proposé, ainsi qu'une vente de crêpes à Mazion.

La vente de chocolat pour Pâques sera reconduite.

L'APE organisera la kermesse, durant laquelle un spectacle sera présenté par les enfants.

Le 30 juin, aura lieu la « boom » des CM1-CM2.

III. Parcours de l'élève

Dispositifs d'aide

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) : les enseignants spécialisés n'interviennent pas dans le RPI. Nous pouvons tout de même solliciter l'aide de Mme De Souza, psychologue scolaire de notre secteur.

PAS (Pôle d'Appui à la scolarité) : c'est un dispositif nouveau au service de la réussite de tous les élèves ayant des besoins spécifiques, mobilisable par les parents et les enseignants...

PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative) : il est mis en place par l'enseignant de l'élève et définit un objectif précis en fonction des besoins de l'élève. Il décrit les aides et les adaptations mises en place. Il est limité dans le temps et peut être reconduit si nécessaire.

PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : il répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ne constitue une réponse adaptée.

APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) : les élèves rencontrant une difficulté passagère peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique complémentaire (2 fois 30 minutes par semaine).

MAIRIE / QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été remontée.

Fin du conseil d'école : 18h25

Le prochain conseil d'école aura lieu le : 24 février 2026

Fait à Eyrans, le 4 novembre 2025.

La Directrice, Présidente du Conseil d'École :
M^{me} Bertineau

Le Secrétaire de séance :
M. Van Der Hasselt



